

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
'HOUKAT

SAMEDI 30 JUIN 2012
10 TAMOUZ 5772
AVOT 5

45^e année

38

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Le remède avant l'épreuve

Le mois de Tamouz présente des côtés surprenants. Il semble fait de facettes multiples, apparemment presque incohérentes. C'est ainsi que, successivement en cette première partie de mois, nous allons trouver deux dates dont les connotations semblent bien éloignées l'une de l'autre : le 12 et le 17 Tamouz. Cinq jours seulement les séparent mais elles paraissent quasiment à un univers de distance. Le 12 Tamouz est le jour où Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn, le précédent Rabbi de Loubavitch, fut libéré de l'exil où l'avaient envoyé les autorités soviétiques de l'époque. On le sait, d'abord condamné à mort, il avait vu sa peine commuée en relégation puis se terminer au bout de quelques jours avant d'être autorisé à quitter le pays. Cette date est donc l'anniversaire d'une véritable victoire de la ténacité, de la conscience de soi, des forces de la sainteté sur l'oppression et l'obscurité de l'esprit. Le 17 Tamouz est bien loin de telles réflexions. Il commémore la première brèche faite dans la muraille de Jérusalem par l'envahisseur venu de Babylone à l'époque du second Temple. L'événement allait déboucher, un peu plus tard, sur la destruction du Temple et l'exil du peuple juif. Comment une si courte période du calendrier peut-elle rappeler deux souvenirs si différents : celui de la liberté retrouvée, de la

victoire du bien, et celui de la fin d'une époque bénie ? Une unité de temps n'a-t-elle donc d'autre sens que celui du hasard ? Ce serait là une idée bien étrange au regard de la tradition juive.

Il faut aussi relever que, chronologiquement, les événements du 12 Tamouz arrivèrent en Union soviétique, au vingtième siècle, tandis que ceux du 17 Tamouz remontent à l'antiquité.

Pourtant, dans le déroulement du calendrier, le 12 Tamouz intervient, par définition, avant le 17. N'y aurait-il pas dû y avoir ici une sorte de plus grande cohérence ? Si toute date est le fait de la Providence Divine, les événements n'auraient-ils pas dû se produire dans un ordre inverse ? C'est justement dans cette interrogation que tient la réponse. A tout drame, il faut un remède. Et, plus le drame est grand, plus le remède doit l'être. La bonté de D.ieu est infinie ; cela veut dire aussi que, parfois, Il envoie le remède avant même le drame. C'est ainsi qu'il faut comprendre la succession d'événements : le 17 Tamouz est une tragédie mais le 12 est une victoire éternelle. Celle-ci arrive d'abord dans le calendrier des souvenirs et des célébrations car elle ne fait pas que nous permettre de surmonter l'épreuve, elle est une clé pour l'avenir. La liberté est devant nous, nous dit-elle, il nous appartient d'en franchir les portes. Par la venue de Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

'Houkat

Pourquoi était-ce si grave de frapper le rocher ?

L'accès refusé

Il n'est pas très confortable de voir une figure d'autorité révéérée être obligée de supplier. C'est encore plus difficile de lui voir refuser l'objet de sa requête. Et pourtant c'est ce dont nous sommes les témoins vers la fin des Cinq Livres de Moché, lorsque Moché implore D.ieu de l'autoriser à entrer en Terre sainte et que cela lui est décliné. C'est avec dévouement qu'il avait conduit les Hébreux dans leur ascension vers l'identité nationale. De l'Egypte au Sinai, il avait subi leurs nombreuses sautes d'humeur et maintenant, il n'assisterait pas à leur arrivée triomphale, à la fin de leur périple ?

Entre un rocher et un endroit dur

Revenons sur la genèse de l'histoire.

Après avoir voyagé quarante ans dans le désert, le Peuple d'Israël était arrivé à Kadech dans le désert de Tsin, à la frontière de la Terre sainte. Dès leur arrivée, ils avaient découvert qu'il n'y avait pas d'eau à Kadech et s'étaient plaints à Moché : «*Pourquoi nous as-tu sortis d'Egypte pour nous conduire dans cet endroit maudit ?*»

Moché s'était alors tourné vers D.ieu qui lui avait dit : «Prends ton bâton, rassemblez le Peuple, toi et Aharon, ton frère. Tu parleras au rocher devant leurs yeux et il donnera son eau». Quand tous furent assemblés devant le rocher, Moché s'était adressé à eux : «*Ecoutez, rebelles ! Devons-nous faire jaillir de l'eau de ce rocher ?*» Moché avait levé la main et frappé le rocher deux fois avec son bâton. L'eau avait jailli et le peuple et les troupeaux avaient bu.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT 'HOUKAT

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 40 • Sortie 23h 04

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.35	Marseille	21.05	Nice	20.58
Grenoble	21.10	Montpellier	21.10	Strasbourg	21.17
Lille	21.45	Nancy	21.25	Toulouse	21.21
Lyon	21.17	Nantes	21.47		

à partir du dimanche 24 juin 2012

Heure limite du Chema : 9h50

Pose des Téléphones : 4h17

Fin Kidouch Levana : Toute la nuit du mardi 3 au mercredi 4 juillet (14 Tamouz)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

C'est alors que D.ieu avait dit à Moché et à Aharon : «Parce que vous n'avez pas cru en moi pour Me sanctifier aux yeux des Enfants d'Israël, vous ne conduirez donc pas cette congrégation dans la terre que je leur ai donnée.»

Tels sont les simples faits. Leur interprétation est plus complexe. Quelle était exactement la nature du «crime» de Moché ? Pourquoi D.ieu punit-Il si sévèrement une erreur qui paraît mineure ?

Les commentateurs offrent de nombreuses réponses mais attardons-nous sur l'une d'entre elles. Na'hmanide explique que Moché pécha en disant au peuple : «Devons-nous faire jaillir de l'eau de ce rocher ?», mots qui semblent impliquer que faire jaillir de l'eau d'un rocher devait être imputé à Moché plutôt qu'à D.ieu.

Cependant, il est évident que ce n'était pas ce que Moché pensait. Il était le serviteur de D.ieu le plus loyal et le plus grand des prophètes. Mais cela ne signifie pas pour autant que ses auditeurs allaient interpréter correctement ses paroles.

En fait, Moché était doté de deux qualités qui, jointes, pouvaient avoir un effet secondaire néfaste. C'était l'homme de la vérité absolue et paradoxalement, il considérait les habitants du monde d'un point de vue idéalisé, comme ils auraient dû être et pas nécessairement comme ils étaient. Si bien que parfois, il avait du mal à concevoir et prévoir la faiblesse et les limites humaines. Par exemple ici, il ne pouvait tout simplement imaginer la possibilité que ses paroles puissent être reçues comme la déclaration qu'il agissait indépendamment de D.ieu.

En outre, à cause de son intégrité suprême, il avait davantage le souci de ce qui devait être dit plutôt que de la façon dont cela serait reçu. De son point de vue, à partir du moment où un dirigeant commence à penser à la manière dont ses paroles vont être perçues par le peuple qu'il mène, il réduit la distance entre le processus de sa pensée propre et celle du peuple et dès lors, il compromet ce qui le rend apte à diriger, c'est-à-

dire l'aptitude à voir d'une perspective plus élevée et plus objective que l'homme moyen.

Cela nous permet de saisir la décision de D.ieu d'empêcher Moché de conduire le peuple en Terre Promise.

Un changement de focalisation

La mystique juive considère le voyage de Sinaï à Canaan non seulement comme un changement de décor mais également une évolution dans la mission et la mentalité.

Le mode de vie des Hébreux dans le désert était d'une nature spirituelle. Son but était de fortifier la vitalité et la constitution spirituelles de cette nation qui allait devoir être une lumière pour le monde.

D.ieu pourvoyait à tous leurs besoins matériels pour leur permettre de se consacrer à l'étude et la prière, libérés de toutes autres contingences. Pouvait-il y avoir une existence plus idyllique que celle-là ?

Canaan serait différent. Il y faudrait faire la guerre, travailler la terre et pratiquer le commerce.

Les Juifs allaient entrer dans le vrai monde, dans toute sa laideur. Il leur fallait donc un dirigeant acceptant un monde défectueux, un dirigeant pouvant concevoir les fragilités et les imperfections d'hommes sur le point d'affronter le plus grand des défis jamais rencontré, un dirigeant leur permettant de franchir ce cap.

Peut-être pouvons-nous concevoir l'emploi du «nous» par Moché, non comme un péché contre D.ieu mais comme une indication qu'il n'était pas celui qui pouvait les mener vers la prochaine étape de leur destinée, parce qu'il ne pouvait imaginer leur démarche intellectuelle.

Avoir l'accès interdit en Terre promise n'était donc pas une punition mais la conclusion logique d'un mode de direction.

Dans le désert, Moché pouvait espérer réussir à faire penser le peuple comme lui. Mais en Canaan, où ils affronteraient les défis du matériel, celui qui les conduirait devrait pouvoir se mettre à la portée de

leur manière de penser pour pouvoir y réussir.

Aujourd'hui ?

Dans un domaine ou un autre, nous nous trouvons tous, à certaines occasions, dans la situation d'un dirigeant et d'un communicant exerçant une influence par nos paroles et nos actions. Mais ce qui est essentiel n'est pas ce que nous disons ou nous faisons mais la manière dont est **reçu** ce que nous disons ou faisons. Il ne suffit pas de dire de bonnes choses mais il faut dire des choses **justes**.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 24 juin - 4 Tamouz

Mitsva négative n° 202 : Il est interdit au Nazir de boire du vin ou toute boisson alcoolique à base de jus de raisin.

Mitsva négative n° 203 : C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer du raisin (frais).

Mitsva négative n° 204 : C'est l'interdiction qui a été faite au Nazir de consommer des raisins secs.

• Lundi 25 juin - 5 Tamouz

Mitsva négative n° 205 : Il est interdit au Nazir de consommer le pépin des raisins

Mitsva négative n° 206 : Il est interdit au Nazir de consommer l'enveloppe des raisins.

Mitsva négative n° 208 : Il est interdit au Nazir de se rendre impur dans une maison où se trouve un mort.

Mitsva négative n° 207 : C'est l'interdiction faite au Nazir de se rendre impur au contact d'un mort.

• Mardi 26 juin - 6 Tamouz

Mitsva positive n° 93 : Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se raser la tête et d'apporter ses sacrifices à la fin de son nazirat.

Mitsva positive n° 114 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi de la valeur estimative d'un homme, soit celui qui dit : "Ma valeur estimative, ou celle d'une autre personne, je fais vœu de la donner". Si la personne est un homme, celui qui a fait ce vœu est passible de donner une certaine somme d'argent; si la personne en question est une femme, le taux de la somme à donner à l'Eternel sera différent : ce taux dépend de l'âge de la personne et de sa situation financière.

• Mercredi 27 juin - 7 Tamouz

Mitsva positive n° 115 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint par la loi relative à l'estimation d'une bête impure, ainsi qu'il est dit : "on amènera l'animal en présence du pontife, celui-ci l'estimera..."

Mitsva positive n° 116 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des maisons.

Mitsva positive n° 117 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des champs.

• Jeudi 28 juin - 8 Tamouz

Mitsva positive n° 145 : Il s'agit du commandement nous incombant à propos des "choses dévouées". Ainsi, quand une personne a prononcé l'anathème sur une chose lui appartenant en ces termes "qu'elle soit dévouée", elle la donnera au prêtre, sauf si elle ajoute expressément que cette chose sera dévouée à D.ieu.

Mitsva négative n° 110 : Il nous est interdit de vendre une propriété déclarée "Hérem" (dévouée) par ses propriétaires même au trésorier du Temple.

• Vendredi 29 juin - 9 Tamouz

Mitsva négative n° 111 : C'est l'interdiction qui nous a été aussi faite de racheter un terrain dévoué

Mitsva négative n° 215 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer ensemble des graines d'espèces différentes (en hébreu: Kilayim).

• Samedi 30 juin - 10 Tamouz

Mitsva négative n° 216 : Il est interdit d'ensemencer un vignoble de graines de céréales et d'autres légumes.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77
Vous pouvez également commander le Séfer Hamitsvot sur www.editions-loubavitch.fr

Un été inoubliable avec les Centres aérés du GAN ISRAËL DU 9 AU 27 JUILLET 2012

■ PARIS		
- 7 ^e & 15 ^e	M. Y. Mergui	06 22 03 33 07
- 12 ^e	M. Y. Martinez	06 61 10 62 10
- 13 ^e Yavné	Mme E. Assouline	06 21 72 67 74
- 19 ^e	M. J.Sidoroff	06 87 21 73 42
■ 91 Yerres	M. E. Attal	06 87 51 66 27
■ 92 Boulogne Billancourt	M. M. Sojcher	06 20 44 07 63
Clichy sur Seine	M. E. Uzan	06 60 49 67 51
Montrouge	M. L. Mimoun	06 65 96 26 26
Neuilly sur Seine	Mme Benkemounne	06 43 72 64 25
■ 93 Epinay sur Seine	M. Y. Abrahami	06 11 42 15 33
Les Lilas	Mme M. Sarfati	06 61 50 35 47
Aubervilliers (Chnéor)	M. M. S. Kalmenson	06 62 62 13 48
■ 94 Bonneuil sur Marne	M. Y. Altabé	06 65 73 41 30
Fontenay/Bois	M. M. Lasry	06 64 21 59 68
S. Maur des Fossés	M. H. Dookman	06 16 15 57 64
■ 95 S. Brice	M. D. Amram	06 61 99 59 74



Bon anniversaire !

Été 2000.
Hôpital Hadassa Ein Karem – Jérusalem.
Madame Rosenberg contemple le berceau, angoissée : elle tente de se raisonner, de se convaincre que : «Pense bien et tout ira bien !»... Combien de miracles ont accompagné cette naissance mais elle est bien obligée de constater l'état de son fils : il est né prématuré et ne pèse qu'un kilo sept cents grammes. A peine plus qu'un kilo de farine, pense-t-elle. Ses poumons ne sont pas encore bien formés et il a du mal à respirer.
Les médecins ne se montraient guère optimistes mais les parents gardaient espoir. Ils avaient écrit au Rabbi et avaient demandé une bénédiction : tout irait bien. Certainement ! Ils avaient participé à l'organisation de la parade des enfants à Lag Baomer, s'étaient dévoués pour sa réussite et les miracles continuaient. Les médecins, étonnés, s'émerveillaient des progrès de l'enfant : il commençait à respirer normalement et avait pu quitter la salle de soins intensifs : «Avez-vous consulté un spécialiste de l'étranger ?» demandèrent les médecins,

souçonneux. Ils cherchaient une explication logique aux miracles qui se déroulaient devant leurs yeux : «Dès que l'enfant commencera à prendre du poids, vous pourrez le ramener à la maison !» affirmèrent-ils.
Le jour tant attendu arriva : à la maison, la chambre était prête, les voisins avaient déjà annoncé leur visite pour admirer la petite merveille...
Mais le pédiatre annonça d'une voix grave : «Urgence ! Apnée du nourrisson ! Impossible de laisser sortir l'enfant !»
Comment décrire la déception, l'angoisse, le stress des parents ? Depuis des semaines, ils avaient attendu ce jour, étaient enfin soulagés d'entrevoir la fin de l'épreuve mais...
Quelques jours plus tard, la bonne nouvelle arriva de nouveau : «Cette fois-ci, nous t'emmenons pour de bon ! murmura Madame Rosenberg à l'oreille du bébé. L'hôpital n'est pas un endroit qui convient aux enfants !» Elle pensait que c'était la fin des visites quotidiennes, des voyages épuisants en autobus...
- Non ! Vous ne pouvez pas encore l'emmener ! déclara le pédiatre.

- Comment ? s'exclamèrent les parents qui se sentaient à bout de force...
- Une nouvelle apnée s'est produite !
Madame Rosenberg contemple son fils : «Pourquoi ? Pourquoi doit-il rester encore à l'hôpital ?»
Soudain elle se souvient : «C'est Dieu qui guide les pas de l'homme ! Quand un Juif se trouve dans un endroit, c'est pour qu'il y accomplisse des Mitsvot ! Le Juif est un envoyé de Dieu et s'il se trouve ici, à l'hôpital, c'est qu'il doit y effectuer une mission ! Mais oui ! Je sais ! J'ai fêté dernièrement mon 25^{ème} anniversaire et, entourée de mes amies, j'avais décidé d'inscrire 25 enfants qui achèteraient pour un dollar symbolique une lettre dans le nouveau Séfer Torah qui serait bientôt inauguré. Mais avec la naissance prématurée, j'avais complètement oublié !»
Elle se rendit en hâte au Beth 'Habad, prit 25 formulaires d'inscription qu'elle fourra dans son sac et, chaque fois qu'elle se rendait à l'hôpital, elle entraînait dans les chambres et persuadait les parents d'inscrire leurs enfants dans le nouveau Séfer Torah.
«Aujourd'hui, nous avons inscrit le 25^{ème} enfant ! déclara Madame Rosenberg à son mari en arrivant à la porte de l'hôpital. Peut-être aujourd'hui se produira le miracle ?»
- Vous pouvez emmener votre enfant ! annonça le médecin.
- Dieu soit loué ! Nous avons pris part à la campagne d'inscription dans le Séfer Torah. Nous avons fait acheter des *Otot*, des lettres, et nous avons reçu un *Ot*, un signe du Ciel ! s'exclamèrent avec enthousiasme les parents en serrant leur petit trésor dans leurs bras...

«*Ot Besefer Torah*»
Traduit par Feiga Lubecki

MAHANE BINYAMIN

sous l'égide du Beth Loubavitch de Montrouze
Colonie de vacances à Bournezeau (85)
Spécial garçons de 8 à 13 ans
du 9 au 26 juillet
A proximité du grand parc du Puy du Fou et à 45 mn de la mer
Sport, camping, maccabiades, veillées, piscine...
Infos et inscriptions au 06 06 77 27 73
Prix du séjour : 860 € tout compris

Séjour pour filles de 9 à 15 ans du 8 au 22 juillet

Voyage au Luxe-en-Bouche
Maison familiale rurale
77460 Souppes-sur-Loing
Ateliers manuels et cuisine
Sport - Randonnées
Inscriptions : Hanna BITTON
06 25 05 49 01
Prix : 340 € la semaine



A l'occasion du 3 Tamouz 18^e Hilloula du Rabbi de Loubavitch

Le mouvement féminin Nechei Oubnot 'Habad est heureux de vous inviter le **Mardi 26 juin 2012** à 20h 30

à une **CONFERENCE** donnée par Mme Estie Marasov

sur le thème : **"La lumière ne disparaît jamais"**

dans les salons 'Haya Mouchka : 49 rue Petit - 75019 Paris (M° Ourcq)

Entrée libre - Buffet
Soirée exclusivement féminine

ETINCELLES DE MACHIA'H

Même pour les riches

La Torah (Ex. 22 : 24) enseigne qu'il est nécessaire de venir en aide au pauvre, certes sous forme de don mais également sous la forme d'un prêt, évidemment sans intérêt, qui lui permet de reprendre pied dans le cycle social : «Quand tu prêteras de l'argent à mon peuple, au pauvre».
Cependant, de ce même verset, nos Sages déduisent qu'il convient également de prêter de l'argent au riche en tant que de besoin. En effet, le fait qu'il demande un prêt indique que, pour le moment, il a besoin d'argent et que, pour cela, il entre dans la catégorie de «pauvre». Cette idée contient une leçon précieuse : parfois, même une situation favorable peut être considérée comme un état de dénuement par rapport à un avenir infiniment plus positif.
C'est exactement la différence entre toutes les années écoulées et celle de la Délivrance. Même les périodes les plus brillantes, comme celle du roi Salomon, celle du Temple, paraissent «pauvres» par rapport à la grandeur et à la richesse du temps de la Délivrance.
(Extrait d'un commentaire du Rabbi de Loubavitch - Chabbat Parachat A'harei 5746) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

En quoi consiste l'obligation de l'éducation juive?

- Le père a l'obligation d'enseigner à son enfant la pratique des Mitsvot (commandements), qu'elles trouvent leur origine dans la Torah ou qu'elles aient été prescrites par les Sages.
- Quand le père accomplit une Mitsva, il veillera à le faire devant son enfant afin de lui enseigner comment l'accomplir.
- Si l'accomplissement d'une Mitsva implique une dépense, le père devra déboursier l'argent nécessaire.
- La mère est aussi astreinte à l'obligation d'éduquer son enfant et elle est d'ailleurs le principal vecteur de cette éducation du fait qu'elle passe plus de temps avec l'enfant à la maison.
- Les parents adoptifs ont aussi l'obligation d'enseigner la Torah aux enfants qui sont sous leur protection.
- Les parents habitueront l'enfant à aimer tout ce qui a trait à la sainteté, à la crainte (la conscience) et l'amour de D.ieu, à l'acquisition d'un bon caractère.
- Les parents veilleront à ne pas mentir et à ne pas médire ; ils veilleront à ce que l'enfant prenne de bonnes habitudes en ce qui concerne la propreté du langage.
- On habituera le garçon à porter la Kippa afin de lui rappeler qu'il existe un Etre supérieur. On habillera les petites filles de façon *Tsniout* (discrète et pudique).
- On ne donnera pas à l'enfant des aliments interdits qui nuisent à sa santé physique et mentale.
- On ne fera pas peur à l'enfant en le menaçant avec des animaux ou des récits malsains.
- On veillera à ce que les enfants se lavent les mains rituellement le matin.

F. L. (d'après Hamitsvaïm Kehala'ha)

SPORTES Funéraire

organise les inhumations le jour du décès dans de nombreux cas



même le dimanche



Tél. 24/24h :

01 45 21 42 89 ou 06 22 67 96 92

Rapatriements en Israël - Enterrements en France

Pierres tombales, testaments-obsèques, terrains,

Organisation des veillées, toilettes rituelles...

305, rue de Charenton – 75012 PARIS

y.sportes@orange.fr

BUREAU & PROFIL

Aménagement d'espaces de travail

www.bureau-profil.fr



9, rue de Marseille - 75010 Paris Tél : 01 43 73 10 10 Fax : 01 43 73 10 20

Maison funéraire Franco-Israélienne « GAN EDEN »

- Achetez votre concession en Israël en toute sérénité. (Tous cimetières) D'avance* ou pour un besoin immédiat.
- Un seul interlocuteur vous assurant la prise en charge complète en Israël jusqu'à la pose de la pierre tombale dans les 7 jours.
 - Pour un rapatriement rapide, prise en charge dès le décès.
- Possibilité d'inhumation en France avant de prévoir le rapatriement vers Israël.

« LES MORTS D'ERETS ISRAEL REVIVRONT LES PREMIERS, PUIS VIENDRONT CEUX DES AUTRES PAYS » (Yerouchalmi Kelaim)

Contact France / M. A. Gold : 06 72 85 63 55

* Possibilité de financement et garantie de l'emplacement



Protection par capture et enregistrement
chez huissier en temps réel

Depot-Web.fr



Protéger

- Pages web
- Contenus
- Chartes graphiques
- Codes sources
- Référencement
- Programmes
- Modèles...



Surveiller

1. Vous sélectionnez :
 - la marque
 - le site concurrent
 - le mot clé à surveiller
2. vous recevez vos alertes
3. lancez les captures certifiées des pages.
4. Vous recevez vos preuves par mail



Prouver

- Dépôt enregistré chez huissier en temps réel.
- Prouvez vos droits en un clic.
- Banque de données certifiée du web
- Preuve d'antériorité

Powered by Fidealis Technologies 400.000 dépôts déjà réalisés en France depuis 2001 !
Contactez-nous : 01 77 37 51 26 www.depot-web.fr contact@depot-web.fr



Carnasserie
Peinture
Mécanique

14 véhicules de courtoisie

Franchise offerte (voir conditions au garage)

NOUVEAUX SERVICES :

- ✓ Montage pneumatique
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Diagnostic électronique

- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42
directauto@orange.fr

Votre événement
notre univers...



Agence de décoration
pour tous types d'événements

Contact :
0952 346 449 / 06 09 90 98 44
www.mm-prestige.fr

STOCK PREMIUM spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES
DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M²
Hommes & Femmes

Paiement en 3 fois sans frais
25, RUE Richard Lenoir
75011 Paris
(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)
Ouvert le dimanche de 10h à 20h
Tél: 01 43 67 51 91

Un tout petit prix
pour votre sécurité **1€ / jour**
tout compris*



Vidéosurveillance
Alarme intrusion
Contrôle d'accès

Offre limitée à 100 packs
Profitez-en vite !

Offre comprenant :
2 caméras couleur jour/nuit avec infrarouge
1 enregistreur numérique 500 Go 4 voies
avec visualisation internet et iPhone (Réf. ITM 1004)

CONTACTEZ-NOUS

01.60.37.08.72

M@il:contact@itqsecurity.fr

Achat Or

NOUS ACHETONS VOTRE OR
à un prix imbattable!
Bijoux, Débris, Lingots, etc...

NOUVEAU !
ACHAT ET VENTE
DE DIAMANTS

116, avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 06 03 46 03 48

DÉPLACEMENT GRATUIT À DOMICILE : 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.